

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Applicables au 11 Septembre 2017

ARTICLE 1. OBJET

Les Conditions Générales de Ventes (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la micro entreprise EC'Gestion représentée par Elodie Cabanetos et de son client, dans le cadre de travaux externalisés de secrétariat administratif et commercial. Les travaux sont réalisés dans les locaux EC'Gestion ou dans ceux du client.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DES PARTIES

EC'Gestion s'engage à :

- Réaliser ses prestations suivant les termes du devis
- Réaliser convenablement ses prestations en se conformant aux règles et pratiques.

Le client s'engage à :

- Fournir à EC'Gestion toutes les informations et supports nécessaires à la bonne réalisation des prestations
- Confier uniquement les tâches mentionnées sur le devis

Au cas où le client serait insatisfait des travaux réalisés et souhaiterait éventuellement que le travail soit refait, il doit en informer EC'Gestion, par écrit, dans les 72h suivant la fin de la réalisation de la prestation.

ARTICLE 3. DEVIS ET VALIDITE DES COMMANDES

La société EC'Gestion travaille sur devis accepté, pour les travaux quantifiables en nombre d'heures. Ces derniers sont établis gratuitement (valables 30 jours) sur la base des informations communiquées par le client et indiquant le détail de la prestation à effectuer. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner à EC'Gestion, par tout moyen et à sa convenance, le devis dûment signé avec la mention « Bon pour accord ». La signature du devis atteste que le Client adhère pleinement et entièrement aux dites CGV. Dans le cas d'interventions régulières mais difficilement quantifiables en nombre d'heures, il ne sera pas établi de devis.

ARTICLE 4. TARIFS

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros. Les prestations ne sont pas soumises à la TVA (article 293b du CGI). EC'Gestion se réserve le droit d'appliquer à certaines prestations des frais de dossier en sus correspondant aux frais postaux et de télécommunication, d'impression, d'achat de fournitures, de déplacement nécessaire à la bonne réalisation de la mission. Ces frais font l'objet d'un accord préalable entre EC'Gestion et le client. Le tarif horaire sera révisé annuellement.

Les retards ou autres imprévus, dont le prestataire n'a pas la maîtrise peuvent entraîner des coûts supplémentaires faisant l'objet d'une facturation complémentaire.

Un acompte de 30% à 50% peut être demandé à la signature du devis pour les travaux demandant du matériel spécifique ou un investissement. Il en est de même pour les missions dont la durée excède 2 semaines. Les 2 premiers rendez-vous avec le Client, permettant de mettre en place le travail à effectuer sont gratuits.

Les prestations réalisées en urgence à la demande du client seront majorées de la façon suivante :

- travaux effectués après 18h30 pour le lendemain, les samedis ou à remettre dans un délai inférieur à 8 heures : +25%
- travaux réalisés les dimanches et jours fériés : + 40%

ARTICLE 5. MODALITES DE REGLEMENT

Les prestations réalisées sont payables à réception de facture, à l'aide des modes de règlements suivants : chèque bancaire, virement bancaire. Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le prestataire à facturer des pénalités de retard exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Les pénalités sont de 1.30% par tranche de 30 jours (Loi n°92/1442) à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. En cas de facture impayée, EC'Gestion se réserve le droit d'interrompre la prestation pour le client redevable et ce jusqu'au paiement des sommes dues.

ARTICLE 6. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont définis au cas par cas. EC'Gestion s'efforce de respecter ces délais qui sont, cependant, fournis à titre indicatifs. La non exécution des prestations, liée à un cas de force majeure (grèves, incendie, vol et toute cause indépendante de la volonté d'EC'Gestion) ne peut en aucun cas engager sa responsabilité, ni donner lieu à indemnités.

ARTICLE 7. DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au client aucun frais. Cependant, si un acompte a été versé, il ne lui sera pas restitué. En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Cette annulation doit être confirmée par le client à EC'Gestion par écrit. Dans le cas où le client souhaiterait mettre un terme à une mission longue, ce dernier doit en avvertir EC'Gestion un mois avant par écrit. Le mois sera travaillé et donc dû par le client, comme un mois de préavis.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE

EC'Gestion s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données et concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant et après réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés. La responsabilité de EC'Gestion ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au client, lors de la commande, d'informer EC'Gestion des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

ARTICLE 9. RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE

EC'Gestion s'efforce par tous les moyens à sa disposition, de prendre soin et de préserver les documents ainsi que les fichiers que le client peut lui confier. Toutefois, en raison des risques de détériorations ou de dommages propres à ce type de supports, il appartient au client de s'en protéger par tous les moyens à sa convenance. A compter de la remise des documents livrés par EC'Gestion, le client est responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui est présenté, notamment en ce qui concerne les éventuels droits et copyright. Il décharge en conséquence EC'Gestion de toute responsabilité

EC'Gestion se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions sont contraires à l'honnêteté ou à la morale (pornographie, racisme, incitation à la violence...)

La responsabilité de EC'Gestion ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes.

Date de mise à jour 11.09.2017.

Les Conditions Générales de Ventes pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.